

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/09/2013

Date de la convocation:
16/09/2013
Date d'affichage:

L' an 2013 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 48

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MULLER Jean, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHIAEFER Marc, SCHMITT André, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 131.2013
Vote : A la majorité
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

131.2013 : ECMU : fixation du montant de la subvention pour 2013 et modification du budget principal (tableau annexe détaillé).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 076.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 : Budget principal : approbation du budget primitif 2013,

Vu la délibération n° 075.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 : Budget principal : fixation des principales contributions et participations pour 2013,

Considérant la convention pluri annuelle d'objectifs et de moyens avec l'école de musique inter-associative et intercommunale Sauer-Pechelbronn – année scolaire 2011 à 2013 et l'avenant 1 à ladite convention,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De modifier le tableau annexe des contributions inséré dans le budget principal comme suit (articles non modifiés) :**

Ligne ECMU : participation totale 2012-2013 et 2013-2014 fixée à 46 550 € dans la convention de partenariat en cours, et montant prévu au budget 2013 : 44 900 €,

Détaillé comme suit (montants prévisionnels maximum - arrondis) :

- **relatif à l'année scolaire 2012-2013 : 21 410 € (montant à mandater en 2013),**
- **relatif à l'année scolaire 2013-2014 : 25 140 € (dont à mandater en 2013 : 23 260 € relatif à 50% de la subvention du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2013-2014, et 230 € relatif à une subvention instrument de musique, le reliquat étant à verser en 2014 et à prévoir au budget).**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/10/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

